



Doctrine

LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS RÉCENTES EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	4
par Bertrand Thoré, économiste, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES (C. Paris (25^e ch.), 10 septembre 2004)	6
par Bertrand Thoré, économiste, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
L'ARBITRAGE : UNE ALTERNATIVE POUR LES CONTENTIEUX INFORMATIQUES	8
par Ariane Delvoie, Natacha Martin, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR LE BREVET DE LOGICIEL : L'ÉCHEC D'UN TEXTE CONTROVERSÉ	10
par Laurence Tellier-Loniewski et Anne Belmont, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA BIOMÉTRIE DANS LES ENTREPRISES EST PERMISE SOUS RÉSERVE DE CERTAINES PRÉCAUTIONS	14
par Éric Barbry et Marie-Charlotte Grasset, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ : ENJEUX ET CONFIDENTIALITÉ (1^{re} partie)	17
par Jean-François Forgeron et Géraldine Nacache, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
« CHRONIQUE DE DROIT ANGLO-SAXON »	19
sous la direction de Benoît de Roquefeuil, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA LOI SARBANES-OXLEY : UN IMPACT NON NÉGLIGEABLE SUR LES PROCESSUS IT	20
par Axel du Boucher, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LES MESURES DE PROTECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION EXIGÉES PAR LA LOI SARBANES-OXLEY	21
par Ariane Delvoie, avocat, Alain-Bensoussan-Avocats, Paris	
PERSONAL DATA PRIVACY AND SECURITY ACT : COMBATTRE LE DÉTOURNEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES SUR INTERNET	23
par Guillaume Jahan, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	

Dossier spécial Internet

LES MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION : QUAND LES MAISONS DE DISQUES MANQUENT À LEUR DEVOIR D'INFORMATION	25
par Laurence Tellier-Loniewski et Alexandre Fiévée, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LA PROCÉDURE ALTERNATIVE DE RÉOLUTION DE LITIGES (PARL) EN MATIÈRE DE NOMS DE DOMAINE FÊTE SES UN AN : PREMIER BILAN ET PERSPECTIVES	28
par Virginie Brunot, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	

Jurisprudence

INFORMATIQUE	32
Vente de logiciels informatiques – Action en résolution de la vente – Inaptitude du logiciel l'usage auquel il est destiné – Vices cachés – Absence de preuve (Note Mathieu Bourgeois) Cass. com., 4 janvier 2005	

Sommaires de jurisprudence

TRAVAIL – TÉLÉCOMMUNICATION – PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	36
---	-----------

Base de vues juridiques – Alain Bensoussan

44